

Cher client,

nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos produits et vous invitons à prendre connaissance de nos conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») ont pour objet de définir les règles et conditions générales régissant la passation de commandes de nos produits, la conclusion et l'exécution des contrats de vente conclus entre nous et vous, y compris la passation de commande et la conclusion du contrat de vente faisant l'objet de nos accords, ainsi que d'éventuelles commandes et contrats de vente ultérieurs, en fonction de vos besoins. Les CGV ont également pour objectif de remplir les obligations d'information envers les consommateurs conformément à la loi sur les droits des consommateurs.

Les présentes CGV, en cas de décision de collaboration, régissent en particulier les règles selon lesquelles la passation et l'acceptation de la commande ainsi que l'exécution et le règlement du contrat de vente auront lieu, y compris les questions relatives à notre responsabilité. Ces conditions s'appliqueront en l'absence d'autres accords entre nous.

Nous vous invitons à prendre connaissance des CGV.

1) À PROPOS DE NOUS

1. Le vendeur est STRATUS ONE SPÓŁKA Z OGRANICZONĄ ODPOWIEDZIALNOŚCIĄ, dont le siège social est situé à Poznań, inscrite au registre des entrepreneurs du Registre national judiciaire sous le numéro 0000468306, tribunal d'enregistrement où sont conservés les documents de la société : Tribunal de district de Poznań - Nowe Miasto i Wilda à Poznań, 8e chambre commerciale du Registre national judiciaire, adresse du siège social et adresse pour les notifications : ul. Dobromiejska 40, 60-461 Poznań, NIP 7811886171, REGON 302489013, montant du capital social : 5 000,00 PLN, adresse e-mail : contact@citysofa.eu, numéro de téléphone : +48 668624620 (ci-après dénommé : « le Vendeur »).
2. Coordonnées :
 - a. adresse postale : ul. Dobromiejska 40, 60-461 Poznań (adresse postale uniquement, ne concerne pas les retours) ;
 - b. adresse e-mail : contact@citysofa.eu ;
 - c. numéro de téléphone : +48668624620.

2) PASSATION DE COMMANDE, CONCLUSION DU CONTRAT DE VENTE

1. Nous accordons une grande importance à la transparence. C'est pourquoi, en règle générale, la collaboration entre vous et nous se déroule selon le schéma suivant :

1) Vous passez commande pour les produits que vous souhaitez acheter > 2) Sur la base de votre commande, nous préparons une offre sur mesure et vous la soumettons pour acceptation > 3) En cas d'acceptation de l'offre, le contrat de vente est conclu > 4) En cas de négociations supplémentaires, le contrat est conclu dès que nous parvenons à un accord sur les points faisant l'objet de ces négociations.

2. Le prix du produit indiqué dans notre offre soumise en réponse à votre commande ou mentionné lors de nos discussions (le cas échéant) est exprimé en zlotys polonais et comprend les taxes. Le prix total, taxes comprises, au titre du contrat de vente, ainsi que l's relatives aux frais de livraison (y compris les frais de transport, de livraison et de services postaux) et aux autres frais, et, lorsqu'il n'est pas possible de déterminer le montant de ces frais, l'obligation de les régler, vous sont communiqués dans notre offre ou au cours des négociations – toujours avant la conclusion du contrat de vente (c'est-à-dire avant que vous n'exprimiez votre volonté de vous engager par le contrat).
3. L'établissement d'une relation commerciale, y compris la passation de votre commande, la conclusion du contrat de vente et ses éventuelles modifications, peut avoir lieu conformément à la réglementation en vigueur : en personne à notre siège social, par écrit, par courrier électronique (e-mail), par téléphone ou par fax.
4. La commande doit contenir au moins : le nom et le prénom (pour les non-consommateurs : la raison sociale complète de votre entreprise et le numéro d'identification fiscale), l'adresse, le numéro de téléphone de contact ainsi que les informations relatives au contrat : produit(s), quantité du ou des produits, adresse de livraison si elle diffère de celle du client. En cas d'absence de certaines informations, nous vous demanderons de les compléter.
5. Quel que soit le mode de prise de contact, le contrat de vente est toujours conclu conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment le Code civil et la loi sur les droits des consommateurs du 30 mai 2014. – dans le cas d'une procédure d'offre, à la suite de l'acceptation de l'offre par l'autre partie, et si nous menons des négociations (accords) en vue de la conclusion du contrat, lorsque nous parvenons à un accord sur toutes les dispositions qui ont fait l'objet des négociations (accords).
6. La consignation, la sauvegarde et la mise à votre disposition du contenu du contrat de vente conclu s'effectuent par la remise des présentes CGV avant la conclusion du contrat de vente et de la preuve d'achat. En outre, selon le mode de mise en place de la collaboration, la consignation, la sauvegarde et la mise à disposition du contenu du contrat de vente conclu peuvent également s'effectuer d'une autre manière (par exemple, par l'envoi d'un e-mail ou la consignation des accords par écrit).

3) OBJET DU CONTRAT

1. Nous nous efforçons de répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes, c'est pourquoi l'objet du contrat de vente est toujours défini individuellement avec vous.
2. L'objet du contrat en question ainsi que ses conditions détaillées sont fixés au cas par cas avant la conclusion du contrat (par exemple dans l'offre ou lors des négociations, toujours avant que vous n'exprimiez votre volonté de vous engager par le contrat). Pour le reste, les présentes CGV s'appliquent.

4) NOUS CONTACTER

Le principal moyen de communication à distance avec vous est le courrier électronique (e-mail) et le téléphone, par lesquels vous échangerez avec nous des informations relatives au contrat de vente. Nous vous invitons également à nous contacter par écrit ou en personne. Vous trouverez nos coordonnées dans le pied de page et au début des CGV.

5) MODALITÉS ET DÉLAIS DE PAIEMENT

1. Le mode et le délai de paiement sont déterminés à chaque fois avec vous avant la conclusion du contrat de vente. Nous vous présentons ci-dessous les modes et délais de paiement standard disponibles en l'absence d'autres accords entre nous.
2. Nous proposons les modes de paiement suivants :
 - a. Paiement par virement bancaire sur le compte bancaire du Vendeur.
 - b. Paiement en espèces à la livraison.

- c. Paiements électroniques et paiements par carte bancaire via le service PayU.pl (PayU S.A., dont le siège social est situé à Poznań (adresse du siège social : ul. Grunwaldzka 186, 60-166 Poznań), inscrite au Registre des entrepreneurs du Registre national judiciaire sous le numéro 0000274399, dossier d'enregistrement conservé par le Tribunal d'instance de Poznań – Nowe Miasto - Wilda à Poznań ; capital social de 7 789 000,00 PLN entièrement libéré ; NIP : 7792308495 ; <https://www.payu.pl/>).
 - d. Paiements par versements échelonnés – le paiement est effectué en totalité ou en partie à partir des fonds provenant d'un crédit accordé par la société ALIOR BANK SPÓŁKA AKCYJNA, dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Łopuszańska n° 38D, 02-232 Varsovie, capital social de 725 216 080,00 PLN (entièrement libéré), immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre national judiciaire tenu par le Tribunal de district de la ville de Varsovie à Varsovie, XIIIe chambre commerciale du Registre national judiciaire sous le numéro KRS : 0000305178, NIP : 1070010731, REGON : 141387142.
3. Délai de paiement :
- a. Si le Client choisit le paiement par virement bancaire, par virement électronique ou par carte de paiement, il est tenu d'effectuer le paiement dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la date de conclusion du Contrat de vente.
 - b. Si le Client choisit le paiement en espèces à la livraison, il est tenu d'effectuer le paiement à la réception du colis.
 - c. Si le Client choisit le paiement échelonné, il est tenu d'effectuer le paiement au profit du prêteur dans le délai ou les délais convenus avec ce dernier, y compris lors de l'octroi d'une ligne de crédit au Client par le prêteur.

6) MODALITÉS, DÉLAIS ET FRAIS DE LIVRAISON

- 1. Le mode, le délai et le coût de la livraison sont déterminés à chaque fois avec vous avant la conclusion du contrat de vente. Nous vous présentons ci-dessous les modes et délais de livraison standard qui s'appliquent en l'absence d'autres accords entre nous.
- 2. La livraison des produits chez vous est payante, sauf disposition contraire du contrat de vente. Les frais de livraison (y compris les frais de transport, de livraison et de services postaux) vous sont indiqués dans l'offre ou au cours de nos discussions (le cas échéant) – toujours avant la conclusion du contrat de vente (c'est-à-dire avant que vous n'exprimiez votre volonté de vous engager par le contrat).
- 3. Nous proposons les modes de livraison suivants :
 - a. Livraison par coursier, livraison par coursier contre remboursement.
 - b. Livraison avec retrait dans un distributeur automatique de colis ou dans un point de retrait.
 - c. Livraison sur palette.
 - d. Retrait en personne disponible à l'adresse suivante : ul. Dobromiejska 40, 60-461 Poznań – les jours ouvrables, de 10h00 à 15h00.
- 4. Le délai de livraison du produit est de 35 jours ouvrables, sauf disposition contraire du contrat de vente. Le délai de livraison du produit commence à courir comme suit :
 - a. Si le Client choisit le paiement par virement bancaire, par virement électronique ou par carte de paiement, à compter de la date de crédit du compte bancaire ou du compte de règlement du Vendeur.
 - b. Si le Client choisit le paiement en espèces à la livraison : à compter de la date de conclusion du Contrat de vente.
 - c. Si le Client choisit le paiement par versements échelonnés : à compter de la date à laquelle le prêteur informe le Vendeur de la conclusion d'un contrat de crédit avec le Client, mais au plus tard à compter de la date à laquelle le compte bancaire du Vendeur est crédité des fonds provenant du crédit accordé au Client.
- 5. Le délai de mise à disposition du produit pour enlèvement est de 28 jours ouvrables, sauf disposition contraire du contrat de vente. Le délai de mise à disposition du produit pour enlèvement commence à courir comme suit :

- a. Si vous choisissez le paiement par virement bancaire, par virement électronique ou par carte de paiement, à compter de la date à laquelle le compte bancaire ou le compte de règlement du Vendeur est crédité.
- b. Si vous choisissez le paiement en espèces lors de l'enlèvement en personne : à compter de la date de conclusion du contrat de vente.
- c. Si le Client a choisi le paiement par versements échelonnés : à compter de la date à laquelle le prêteur a informé le Vendeur de la conclusion d'un contrat de crédit avec le Client, mais au plus tard à compter de la date à laquelle le compte bancaire du Vendeur a été crédité des fonds provenant du crédit accordé au Client.

7) RÉCLAMATIONS

- 1. Le présent point définit la procédure de traitement des réclamations commune à toutes les réclamations adressées au Vendeur, en particulier celles concernant les produits, les contrats de vente et les autres réclamations adressées au Vendeur.
- 2. Une réclamation peut être déposée, par exemple, par courrier électronique (e-mail) à l'adresse : support@citysofa.eu, en personne ou par écrit à l'adresse suivante : ul. Zachodnia 6–10, 62–800 Kalisz.
- 3. L'envoi ou le retour du produit dans le cadre d'une réclamation peut être effectué à l'adresse suivante : ul. Dobromiejska 40, 60–461 Poznań.
- 4. Il est recommandé d'indiquer dans la description de la réclamation : (1) les informations et les circonstances relatives à l'objet de la réclamation, en particulier la nature et la date de survenance de l'anomalie ou du non-respect du contrat ; (2) la demande de mise en conformité avec le contrat, ou une déclaration de réduction du prix, de résiliation du contrat ou toute autre réclamation ; et (3) les coordonnées de l'auteur de la réclamation – cela facilitera et accélérera le traitement de la réclamation. Les exigences énoncées dans la phrase précédente ont uniquement valeur de recommandation et n'affectent pas la validité des réclamations déposées sans respecter la description recommandée.
- 5. En cas de modification des coordonnées fournies par l'auteur de la réclamation au cours du traitement de celle-ci, celui-ci est tenu d'en informer le Vendeur.
- 6. L'auteur de la réclamation peut joindre à celle-ci des pièces justificatives (par exemple, des photos, des documents ou le produit) liées à l'objet de la réclamation. Le Vendeur peut également demander à l'auteur de la réclamation de fournir des informations supplémentaires ou d'envoyer des pièces justificatives (par exemple, des photos) si cela facilite et accélère le traitement de la réclamation par le Vendeur.
- 7. Le Vendeur répondra à la réclamation sans délai, au plus tard dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de sa réception.
- 8. Le fondement et l'étendue de la responsabilité légale du Vendeur sont définis par les dispositions légales en vigueur, notamment dans le Code civil et la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs (Journal officiel 2014, pos. 827, telle que modifiée – ci-après dénommée « Loi relative aux droits des consommateurs »). Vous trouverez ci-dessous des informations supplémentaires concernant la responsabilité du Vendeur prévue par la loi quant à la conformité du produit au contrat de vente :
 - a. En cas de réclamation concernant un produit – un bien meuble (y compris un bien meuble comportant des éléments numériques), à l'exclusion toutefois des biens meubles servant exclusivement de support de contenu numérique – cette responsabilité est définie par les dispositions de la Loi sur les droits des consommateurs, en particulier les articles 43a à 43g de ladite loi. Ces dispositions définissent notamment le fondement et l'étendue de la responsabilité du Vendeur envers le consommateur en cas de non-conformité du produit au contrat de vente.
 - b. Les dispositions contenues au point a. ci-dessus concernant le consommateur s'appliquent également au Client qui est une personne physique concluant un contrat directement lié à son activité économique, lorsqu'il ressort du contenu de ce contrat que

celui-ci ne revêt pas pour cette personne un caractère professionnel, résultant notamment de l'objet de l'activité économique qu'il exerce, tel qu'il ressort des dispositions relatives au Registre central des activités économiques.

9. Outre la responsabilité légale du Vendeur, une garantie peut être accordée sur le produit – il s'agit d'une responsabilité contractuelle (supplémentaire) dont il est possible de bénéficier lorsque le produit en question est couvert par une garantie. La garantie peut être accordée par une entité autre que le Vendeur (par exemple, par le fabricant ou le distributeur). Les conditions détaillées relatives à la responsabilité au titre de la garantie, y compris les coordonnées de l'entité chargée de l'exécution de la garantie et de l'entité habilitée à en bénéficier, sont disponibles dans la description de la garantie, par exemple dans la fiche de garantie ou dans tout autre document concernant l'octroi de la garantie. Le Vendeur précise qu'en cas de non-conformité du produit au contrat, le Client dispose de plein droit de recours à la charge et aux frais du Vendeur, et que la garantie n'affecte pas ces recours.
10. Les dispositions relatives au consommateur s'appliquent également au Client qui est une personne physique concluant un contrat directement lié à son activité économique, lorsqu'il ressort du contenu de ce contrat que celui-ci ne revêt pas pour cette personne un caractère professionnel, résultant notamment de l'objet de l'activité économique qu'il exerce, tel qu'il ressort des dispositions relatives au Registre central des activités économiques.

8) DROIT DE RÉTRACTATION D'UN CONTRAT CONCLU À DISTANCE

1. Le consommateur qui a conclu un contrat à distance peut, dans un délai de 14 jours calendaires, se rétracter sans avoir à justifier de motif et sans frais, à l'exception des frais mentionnés au point 8.9 des CGV ci-dessous. Pour respecter ce délai, il suffit d'envoyer la déclaration avant son expiration. La déclaration de rétractation peut être envoyée, par exemple :
 - a. par courrier postal à l'adresse suivante : ul. Dobromiejska 40, 60-461 Poznań ;
 - b. par voie électronique à l'adresse e-mail : support@citysofa.eu.
2. Le retour du produit – des biens mobiliers (y compris les biens mobiliers comportant des éléments numériques) dans le cadre de la résiliation du contrat peut être effectué à l'adresse suivante : ul. Zachodnia 6-10, 62-800 Kalisz.
3. Un modèle de formulaire de rétractation figure à l'annexe n° 2 de la loi sur les droits des consommateurs et est également disponible en tant qu'annexe n° 2 des CGV. Le consommateur peut utiliser ce modèle de formulaire, mais ce n'est pas obligatoire.
4. Le délai de rétractation commence à courir :
 - a. pour un contrat en vertu duquel le Vendeur remet le produit et est tenu d'en transférer la propriété – à compter de la prise de possession du produit par le consommateur ou par un tiers désigné par celui-ci, autre que le transporteur, et dans le cas d'un contrat qui : (1) porte sur plusieurs produits livrés séparément, par lots ou en plusieurs parties – à compter de la prise de possession du dernier produit, lot ou partie, ou (2) consiste en la livraison régulière de produits pendant une période déterminée – à compter de la prise de possession du premier produit ;
 - b. pour les autres contrats – à compter de la date de conclusion du contrat.
5. En cas de rétractation d'un contrat à distance, le contrat est réputé non conclu.
6. Le vendeur est tenu de rembourser sans délai au consommateur, au plus tard dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de réception de la déclaration de rétractation du consommateur, tous les paiements effectués par celui-ci, y compris les frais de livraison du produit – bien meuble, y compris les biens meubles comportant des éléments numériques (à l'exception des frais supplémentaires résultant du mode de livraison choisi par le consommateur, autre que le mode de livraison standard le moins cher proposé par le Vendeur pour le contrat de vente concerné). Le vendeur procède au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur, à moins que ce dernier n'ait expressément accepté un autre mode de remboursement qui ne lui occasionne aucun frais. Dans le cas de produits – biens meubles (y compris les biens mobiliers comportant des éléments numériques) –

si le Vendeur n'a pas proposé de récupérer lui-même le produit auprès du consommateur, il peut suspendre le remboursement des paiements reçus du consommateur jusqu'à la réception du produit ou jusqu'à ce que le consommateur fournisse la preuve de son renvoi, selon l'événement qui survient en premier.

7. Dans le cas de produits – biens mobiliers (y compris les biens mobiliers comportant des éléments numériques) , le consommateur est tenu de renvoyer le produit au Vendeur ou de le remettre à une personne mandatée par le Vendeur pour le récupérer, sans délai et au plus tard dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la date à laquelle il s'est rétracté du contrat, sauf si le Vendeur a proposé de venir chercher lui-même le produit. Il suffit de renvoyer le produit avant l'expiration de ce délai pour respecter celui-ci.
8. Le consommateur est responsable de la dépréciation du produit – bien meuble (y compris les biens meubles comportant des éléments numériques) – résultant d'une utilisation du produit qui va au-delà de ce qui est nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du produit.
9. Frais éventuels liés à la résiliation du contrat par le consommateur, qui sont à la charge de ce dernier :
 - a. Dans le cas de produits – biens mobiliers (y compris les biens mobiliers comportant des éléments numériques) – si le consommateur a choisi un mode de livraison du produit autre que le mode de livraison standard le moins cher proposé par le Vendeur pour le contrat de vente concerné, le Vendeur n'est pas tenu de rembourser au consommateur les frais supplémentaires qu'il a engagés.
 - b. Dans le cas de produits – biens mobiliers (y compris les biens mobiliers comportant des éléments numériques) – le consommateur supporte les frais directs de retour du produit. Dans le cas de produits qui ne peuvent pas être renvoyés par la poste de manière habituelle (par exemple, les colis volumineux, sur palette), le consommateur peut supporter des frais de retour plus élevés – une estimation de ces frais plus élevés est possible après avoir fourni les données relatives à l'envoi, par exemple sur les sites : <https://furgonetka.pl/>, <https://gls-group.com/PL/pl/wyslanie-paczek/> ou <https://www.sendit.pl/>.
 - c. Dans le cas d'un produit ou d'un service dont l'exécution a commencé, à la demande expresse du consommateur, avant l'expiration du délai de rétractation, le consommateur qui exerce son droit de rétractation après avoir formulé cette demande est tenu de payer les prestations fournies jusqu'au moment de la rétractation. Le montant de la paiement est calculé proportionnellement à l'étendue de la prestation fournie, en tenant compte du prix ou de la rémunération convenus dans le contrat. Si le prix ou la rémunération sont excessifs, le calcul de ce montant est basé sur la valeur marchande de la prestation fournie.
10. Le droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ne s'applique pas au consommateur en ce qui concerne les contrats : (1) de prestation de services pour lesquels le consommateur est tenu de payer un prix, si le vendeur a entièrement exécuté le service avec le consentement exprès et préalable du consommateur, qui a été informé avant le début de la prestation qu'il perdrait son droit de rétractation une fois la prestation exécutée par le vendeur, et en a pris acte ; (2) dans lesquels le prix ou la rémunération dépend de fluctuations du marché financier sur lesquelles le vendeur n'a aucun contrôle et qui peuvent survenir avant l'expiration du délai de rétractation ; (3) dans lequel l'objet de la prestation est un produit – un bien meuble (y compris un bien meuble comportant des éléments numériques) – non préfabriqué, fabriqué selon les spécifications du consommateur ou destiné à satisfaire ses besoins individuels ; (4) dans lequel l'objet de la prestation est un produit – un bien meuble (y compris un bien meuble comportant des éléments numériques) – susceptible de se détériorer rapidement ou ayant une durée de conservation limitée ; (5) dans laquelle l'objet de la prestation est un produit – un bien meuble (y compris un bien meuble comportant des éléments numériques) – livré dans un emballage scellé qui, une fois ouvert, ne peut être retourné pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène, si l'emballage a été ouvert après la livraison ; (6) dans laquelle l'objet de la prestation est constitué de produits – des biens meubles (y compris des biens meubles comportant des éléments numériques) – qui, de par leur nature, sont indissociablement liés à d'autres biens

meubles, y compris des biens meubles comportant des éléments numériques, après leur livraison ; (7) dans laquelle l'objet de la prestation consiste en des boissons alcoolisées dont le prix a été convenu lors de la conclusion du contrat de vente, dont la livraison ne peut avoir lieu qu'après un délai de 30 jours et dont la valeur dépend de fluctuations du marché sur lesquelles le Vendeur n'a aucun contrôle ; (8) dans laquelle le consommateur a expressément demandé que le vendeur se rende chez lui pour effectuer une réparation ou un entretien urgent ; si le vendeur fournit en outre d'autres services que ceux dont l'exécution a été demandée par le consommateur, ou livre des produits - biens mobiliers (y compris des biens mobiliers comportant des éléments numériques), autres que les pièces de rechange nécessaires à la réparation ou à l'entretien, le consommateur dispose d'un droit de rétractation en ce qui concerne les services ou produits supplémentaires ; (9) dans laquelle l'objet de la prestation consiste en des enregistrements sonores ou visuels ou en des logiciels d' , livrés dans un emballage scellé, si l'emballage a été ouvert après la livraison ; (10) concernant la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines, à l'exception des contrats d'abonnement ; (11) conclu dans le cadre d'une vente aux enchères publiques ; (12) la prestation de services d'hébergement, autres qu'à des fins résidentielles, de transport de marchandises, de location de voitures, de restauration, de services liés aux loisirs, aux événements de divertissement, sportifs ou culturels, si le contrat précise le jour ou la période de prestation du service ; (13) portant sur la fourniture de contenus numériques non fournis sur un support matériel, pour lesquels le consommateur est tenu de payer le prix, si le Vendeur a commencé la prestation avec le consentement exprès et préalable du consommateur, qui a été informé avant le début de la prestation qu'il perdrait son droit de rétractation une fois la prestation exécutée par le Vendeur, et en a pris connaissance, et que le Vendeur a transmis au consommateur la confirmation visée à l'article 15, paragraphes 1 et 2, ou à l'article 21, paragraphe 1, de la loi sur les droits des consommateurs ; (14) pour la prestation de services dont le consommateur est tenu de payer le prix, dans le cas où le consommateur a expressément demandé au Vendeur de se rendre chez lui afin d'effectuer une réparation, et où le service a déjà été entièrement exécuté avec le consentement exprès et préalable du consommateur.

11. Les dispositions relatives au consommateur contenues dans le présent point 8 des Conditions générales s'appliquent également au Client qui est une personne physique concluant un contrat directement lié à son activité économique, lorsqu'il ressort du contenu de ce contrat que celui-ci ne revêt pas pour cette personne un caractère professionnel, résultant notamment de l'objet de l'activité économique qu'il exerce, tel que renseigné sur la base des dispositions relatives au Registre central des activités économiques.

9) MÉTHODES EXTRAJUDICIAIRES DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES, ET RÈGLES D'ACCÈS À CES PROCÉDURES

1. Les modes alternatifs de résolution des litiges comprennent notamment (1) le rapprochement des positions des parties, par exemple par la médiation ; (2) la proposition d'une solution au litige, par exemple par la conciliation ; et (3) le règlement du litige et l'imposition d'une solution aux parties, par exemple dans le cadre d'un arbitrage (tribunal arbitral). Des informations détaillées concernant la possibilité pour le Client, en tant que consommateur, de recourir à des modes extrajudiciaires de traitement des réclamations et de règlement des litiges, les règles d'accès à ces procédures ainsi qu'un moteur de recherche convivial permettant de trouver des entités spécialisées dans le règlement amiable des litiges sont disponibles sur le site Internet de l'Office de la concurrence et de la protection des consommateurs à l'adresse suivante : <https://polubowne.uokik.gov.pl/>.
2. Un point de contact, dont la mission consiste notamment à fournir aux consommateurs des informations sur le règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, est rattaché au président de l'Office de la concurrence et de la protection des consommateurs. Le consommateur peut contacter ce point de contact : (1) par téléphone – en appelant le 22 55 60

332 ou le 22 55 60 333 ; (2) par courrier électronique – en envoyant un message à l'adresse : kontakt.adr@uokik.gov.pl ou (3) par écrit ou en personne – au siège de l'Office, situé place Powstańców Warszawy 1 à Varsovie (00-030).

3. Le consommateur dispose, à titre d'exemple, des possibilités suivantes pour recourir à des modes extrajudiciaires de traitement des réclamations et de règlement des litiges : (1) une demande de règlement du litige auprès d'un tribunal arbitral permanent de la consommation ; (2) une demande de règlement extrajudiciaire du litige auprès de l'inspecteur régional de l'Inspection ; ou (3) l'aide du médiateur des consommateurs du district (ou de la ville) ou d'une organisation sociale dont les missions statutaires incluent la protection des consommateurs (notamment la Fédération des consommateurs, l'Association des consommateurs polonais). Des conseils sont notamment dispensés par e-mail à l'adresse porady@dlakonsumentow.pl et via la ligne d'assistance téléphonique dédiée aux consommateurs au 801 440 220 (ligne ouverte les jours ouvrables, de 8 h 00 à 18 h 00, coût de l'appel selon le tarif de l'opérateur).

10) DISPOSITIONS CONCERNANT LES ENTREPRENEURS

1. Le présent point 10 des CGV et toutes les dispositions qu'il contient s'adressent et engagent donc exclusivement le Client qui n'est pas un consommateur. En outre, le présent point des CGV et toutes les dispositions qu'il contient ne s'adressent pas et ne lient donc pas le Client qui est une personne physique concluant un contrat directement lié à son activité économique, lorsqu'il ressort du contenu de ce contrat qu'il ne revêt pas pour cette personne un caractère professionnel, résultant notamment de l'objet de l'activité économique qu'elle exerce, tel que renseigné sur la base des dispositions relatives au Registre central des activités économiques, sauf si l'application auxdites personnes des dispositions contenues dans le présent point des CGV n'est pas interdite.
2. En cas de retard de paiement, y compris le paiement d'un acompte, nous nous réservons le droit de refuser de conclure de nouveaux contrats et de suspendre l'exécution des contrats déjà conclus jusqu'au paiement des sommes dues, ce qui ne donne lieu à aucune réclamation de votre part à notre encontre.
3. Nous nous réservons le droit de résilier le contrat de vente dans un délai de 30 jours à compter de la date de sa conclusion, sans avoir à en indiquer le motif.
4. En cas de litige lié au contrat, vous n'êtes pas en droit de suspendre le paiement ou une partie du paiement.
5. La responsabilité du Vendeur au titre de la garantie du produit ou de la non-conformité du produit au contrat de vente est exclue.
6. Dès que nous remettons les produits au transporteur, les avantages et les charges liés aux produits, ainsi que le risque de perte ou de détérioration accidentelle des produits, vous sont transférés. Dans ce cas, nous ne sommes pas responsables de la perte, du manque ou de la détérioration des produits survenus entre leur prise en charge pour le transport et leur remise à vous, ni du retard dans le transport de l'envoi.
7. Si les produits vous sont envoyés par l'intermédiaire d'un transporteur, vous êtes tenu d'examiner l'envoi dans les délais et selon les modalités habituelles pour ce type d'envoi. Si vous constatez que les produits ont subi une perte ou un dommage pendant le transport, vous êtes tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir la responsabilité du transporteur.
8. Tout retard ou manquement de notre part aux conditions d'exécution du contrat ne constituera pas pour vous un motif de résiliation du contrat ni de demande de dommages-intérêts pour les pertes subies ou d'autres paiements équivalents, si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat a été causée par des facteurs dont nous ne sommes pas responsables et auxquels nous n'avons pas contribué.
9. La responsabilité du Vendeur envers le client, quelle qu'en soit la base juridique, est limitée – tant pour une réclamation individuelle que pour l'ensemble des réclamations – au montant du prix payé et des frais de livraison au titre du contrat de vente, sans toutefois dépasser le montant de mille zlotys. La limitation de montant mentionnée dans la phrase précédente s'applique à toutes

les réclamations formulées par le client à l'encontre du Vendeur, y compris en l'absence de conclusion d'un contrat de vente ou pour des faits non liés au contrat de vente. Le Vendeur n'est responsable envers le client que des dommages typiques et prévisibles au moment de la conclusion du contrat et n'est pas responsable des pertes de bénéfices.

10. Tout litige survenant entre nous et l'acheteur est soumis au tribunal compétent du lieu où le Vendeur a son siège social.

11) DISPOSITIONS FINALES

1. Les contrats conclus avec le Vendeur sont rédigés en polonais.
2. Pour les questions non régies par les présentes CGV, les dispositions généralement applicables du droit polonais s'appliquent, en particulier : le Code civil ; la loi sur les droits des consommateurs et les autres dispositions pertinentes du droit généralement applicable.

Annexe n° 1 aux CGV

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La présente politique de confidentialité a un caractère informatif, ce qui signifie qu'elle ne crée aucune obligation à votre égard. La politique de confidentialité contient principalement les règles relatives au traitement des données à caractère personnel que vous avez fournies par le Responsable du traitement, y compris les fondements, les finalités et la portée du traitement des données à caractère personnel, ainsi que les droits des personnes concernées.

1) DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le responsable du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre des transactions régies par les présentes CGV est STRATUS ONE SPÓŁKA Z OGRANICZONĄ ODPOWIEDZIALNOŚCIĄ, dont le siège social est situé à Poznań, inscrite au registre des entrepreneurs du Registre national judiciaire sous le numéro 0000468306, tribunal d'enregistrement où sont conservés les documents de la société : Tribunal d'instance de Poznań – Nowe Miasto i Wilda à Poznań, 8e chambre commerciale du Registre national judiciaire, adresse du siège social et adresse pour les notifications : ul. Dobromiejska 40, 60-461 Poznań, NIP 7811886171, REGON 302489013, montant du capital social : 5 000,00 PLN, adresse e-mail : contact@citysofa.eu, numéro de téléphone : +48 668624620 – ci-après dénommée « le Responsable du traitement » et agissant également en tant que Vendeur.
2. Coordonnées du délégué à la protection des données désigné par le Responsable du traitement : e-mail : iod@citysofa.eu, téléphone : +48 668624620.
3. Les données à caractère personnel sont traitées par le Responsable du traitement conformément à la législation en vigueur, en particulier conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – ci-après dénommé « RGPD » ou « règlement RGPD ». Texte officiel du règlement RGPD : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/PL/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0679>.
4. La conclusion de contrats sur la base des présentes CGV est facultative. De même, la communication de vos données à caractère personnel est volontaire, sous réserve de deux exceptions : (1) conclusion de contrats avec le Responsable du traitement – le fait de ne pas fournir, dans les cas et dans la mesure indiqués dans les présentes CGV et dans la présente politique de confidentialité, les données à caractère personnel nécessaires à la conclusion et à l'exécution du Contrat de vente avec le Responsable du traitement rend impossible la conclusion dudit contrat. La communication de données à caractère personnel constitue dans ce cas une exigence contractuelle et si la personne concernée souhaite conclure le contrat en question avec le Responsable du traitement, elle est tenue de fournir les données requises. Dans chaque cas, l'étendue des données requises pour la conclusion du contrat est préalablement indiquée dans les CGV ou communiquée par le Responsable du traitement, par exemple dans la correspondance par courrier électronique ; (2) obligations légales du Responsable du traitement – la communication des données à caractère personnel est une obligation légale découlant des dispositions légales généralement applicables qui imposent au Responsable du traitement l'obligation de traiter des données à caractère personnel (par exemple, le traitement des données aux fins de la tenue des registres fiscaux ou comptables) et le défaut de communication de ces données empêchera le Responsable du traitement de s'acquitter de ces obligations.
5. Le Responsable du traitement apporte un soin particulier à la protection des intérêts des personnes concernées par les données à caractère personnel qu'il traite, et il est notamment responsable et veille à ce que les données qu'il collecte soient : (1) traitées conformément à la loi ; (2) collectées pour des finalités déterminées et légitimes et ne font pas l'objet d'un traitement

ultérieur incompatible avec ces finalités ; (3) exactes et pertinentes au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ; (4) conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement ; et (5) traitées de manière à garantir une sécurité adéquate des données à caractère personnel, y compris la protection contre tout traitement non autorisé ou illicite ainsi que contre la perte accidentelle, la destruction ou l'altération, au moyen de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

6. Compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que du risque de violation des droits ou des libertés des personnes physiques, dont la probabilité et la gravité varient, le responsable du traitement met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour que le traitement soit effectué conformément au présent règlement et pour pouvoir en apporter la preuve. Ces mesures sont réexaminées et mises à jour si nécessaire. Le responsable du traitement met en œuvre des mesures techniques visant à empêcher l'accès et la modification par des personnes non autorisées des données à caractère personnel transmises par voie électronique.

2) FONDEMENTS DU TRAITEMENT DES DONNÉES

1. Le responsable du traitement est autorisé à traiter des données à caractère personnel lorsque – et dans la mesure où – au moins l'une des conditions suivantes est remplie : (1) la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités déterminées ; (2) le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie, ou à la prise de mesures à la demande de la personne concernée avant la conclusion d'un contrat ; (3) le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Responsable du traitement est soumis ; ou (4) le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Responsable du traitement ou par un tiers, à l'exception des situations dans lesquelles les intérêts ou les droits et libertés fondamentaux de la personne concernée, qui exigent la protection des données à caractère personnel, prévalent sur ces intérêts, en particulier lorsque la personne concernée est un enfant.
2. Le traitement des données à caractère personnel par le Responsable du traitement nécessite à chaque fois la présence d'au moins l'un des fondements indiqués au point 2.1 de la politique de confidentialité. Les fondements spécifiques du traitement de vos données à caractère personnel par le Responsable du traitement sont indiqués dans le point suivant de la politique de confidentialité – en référence à la finalité donnée du traitement des données à caractère personnel par le Responsable du traitement.

3) FINALITÉ, FONDEMENT ET DURÉE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

1. À chaque fois, la finalité, la base, la durée et les destinataires des données à caractère personnel traitées par le Responsable du traitement découlent des actions que vous entreprenez. Par exemple, si vous décidez d'effectuer des achats en choisissant le retrait en magasin du produit acheté plutôt que la livraison par transporteur, vos données à caractère personnel seront traitées aux fins de l'exécution du contrat de vente conclu, mais ne seront plus communiquées au transporteur chargé de la livraison pour le compte du Responsable du traitement.
2. Le Responsable du traitement peut traiter les données à caractère personnel aux fins, sur les bases et pendant les durées indiquées dans le tableau ci-dessous :

Finalité du traitement des données	Base juridique du traitement des données	Durée de conservation des données
Exécution du contrat de vente ou prise de mesures	Article 6, paragraphe 1, point b) du règlement RGPD	Les données sont conservées pendant la

à la demande de la personne concernée avant la conclusion dudit contrat	(exécution du contrat) – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée avant la conclusion du contrat	durée nécessaire à l'exécution, à la résiliation ou à l'expiration du contrat de vente conclu.
Marketing	Article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD (consentement) – la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel à des fins de marketing par le responsable du traitement	Les données sont conservées jusqu'à ce que la personne concernée retire son consentement au traitement ultérieur de ses données à cette fin.
Tenue des livres comptables	Article 6, paragraphe 1, point c) du règlement RGPD en liaison avec l'article 74, paragraphe 2 de la loi sur la comptabilité, c'est-à-dire du 30 janvier 2018 (Journal officiel de 2018, pos. 395) – le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ;	Les données sont conservées pendant la durée requise par les dispositions légales imposant au responsable du traitement de conserver les livres comptables (5 ans à compter du début de l'année suivant l'exercice auquel les données se rapportent).
Constatation, exercice ou défense des droits que le Responsable du traitement peut faire valoir ou qui peuvent être exercés à son encontre	Article 6, paragraphe 1, point f) du règlement RGPD (intérêt légitime du responsable du traitement) – le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement – consistant à établir, faire valoir ou défendre des droits que le responsable du traitement peut faire valoir ou qui peuvent être exercés à son encontre	Les données sont conservées pendant la durée de l'intérêt légitime poursuivi par le Responsable du traitement, mais au plus tard jusqu'à l'expiration du délai de prescription des droits qui peuvent être invoqués à l'encontre du Responsable du traitement (le délai de prescription de base pour les droits à l'encontre du Responsable du traitement est de six ans).

--	--	--

4) DESTINATAIRES DES DONNÉES

1. Le Responsable du traitement doit recourir aux services de prestataires externes (tels que, par exemple, un fournisseur de logiciels, un transporteur ou un prestataire de services de paiement). Le Responsable du traitement fait exclusivement appel aux services de sous-traitants qui offrent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de sorte que le traitement soit conforme aux exigences du Règlement RGPD et protège les droits des personnes concernées.
2. Les données à caractère personnel peuvent être transférées par le Responsable du traitement vers un pays tiers, le Responsable du traitement garantissant toutefois que, dans ce cas, ce transfert s'effectuera vers un pays offrant un niveau de protection adéquat, conforme au Règlement RGPD, et que la personne concernée a la possibilité d'obtenir une copie de ses données. Le Responsable du traitement ne transfère les données à caractère personnel collectées que dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement des données conformément à la présente politique de confidentialité.
3. Le Responsable du traitement ne transmet pas les données dans tous les cas, ni à tous les destinataires ou catégories de destinataires mentionnés dans la politique de confidentialité : il ne transmet les données que lorsque cela est nécessaire à la réalisation de l'objectif visé par le traitement des données à caractère personnel, et uniquement dans la mesure nécessaire à cette réalisation. Par exemple, si vous optez pour un retrait en personne, vos données ne seront pas transmises au transporteur collaborant avec le Responsable du traitement.
4. Vos données à caractère personnel peuvent être transmises aux destinataires ou catégories de destinataires suivants :
 - a. transporteurs / transitaires / coursiers / entités gérant l'entrepôt et/ou le processus d'expédition – si vous optez pour la livraison du Produit par courrier postal ou par coursier, le Responsable du traitement communique vos données à caractère personnel collectées au transporteur, transitaire ou intermédiaire sélectionné qui effectue les livraisons pour le compte du Responsable du traitement, et si l'expédition provient d'un entrepôt externe, à l'entité chargée de la gestion de l'entrepôt et/ou du processus d'expédition, dans la mesure nécessaire à la réalisation de la livraison du produit.
 - b. les entités gérant les paiements électroniques ou par carte de paiement – si vous utilisez un mode de paiement électronique ou par carte de paiement, le Responsable du traitement met vos données personnelles collectées à la disposition de l'entité choisie chargée de gérer ces paiements pour le compte du Responsable du traitement, dans la mesure nécessaire au traitement du paiement que vous effectuez.
 - c. les organismes de crédit / bailleurs – si vous utilisez un mode de paiement par versements échelonnés ou un paiement par crédit-bail, le Responsable du traitement met vos données personnelles collectées à la disposition du prêteur ou du bailleur sélectionné qui gère les paiements susmentionnés pour le compte du Responsable du traitement, dans la mesure nécessaire au traitement du paiement que vous effectuez.
 - d. fournisseurs de services fournissant à l'Administrateur des solutions techniques, informatiques et organisationnelles lui permettant d'exercer son activité, (en particulier les fournisseurs de messagerie électronique et les fournisseurs de logiciels de gestion d'entreprise et d'assistance technique à l'Administrateur) – L'Administrateur met vos données personnelles collectées à la disposition du prestataire sélectionné agissant pour son compte uniquement dans le cas et dans la mesure nécessaires à la réalisation de l'objectif de traitement des données conformément à la présente politique de confidentialité.

- e. fournisseurs de services comptables, juridiques et de conseil assurant un soutien comptable, juridique ou de conseil au Responsable du traitement (en particulier un cabinet comptable, un cabinet d'avocats ou une société de recouvrement) – Le Responsable du traitement ne communique vos données à caractère personnel collectées à un prestataire de services désigné agissant pour son compte que dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation de l'objectif de traitement des données conformément à la présente politique de confidentialité.

5) DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

1. Droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement ou de portabilité – la personne concernée a le droit de demander au Responsable du traitement l'accès à ses données à caractère personnel, leur rectification, leur effacement (« droit à l'oubli ») ou la limitation du traitement ; elle a également le droit de s'opposer au traitement et le droit à la portabilité de ses données. Les conditions détaillées d'exercice des droits susmentionnés sont énoncées aux articles 15 à 21 du règlement RGPD.
2. Droit de retirer son consentement à tout moment – la personne dont les données sont traitées par le Responsable du traitement sur la base d'un consentement (en vertu de l'article 6, paragraphe 1, point a), ou de l'article 9, paragraphe 2, point a), du règlement RGPD) a le droit de retirer son consentement à tout moment, sans que cela n'affecte la licéité du traitement effectué sur la base du consentement avant son retrait.
3. Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle – la personne dont les données sont traitées par le Responsable du traitement a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle selon les modalités et procédures prévues par le règlement RGPD et le droit polonais, en particulier la loi sur la protection des données à caractère personnel. En Pologne, l'autorité de contrôle est le Président de l'Office de protection des données à caractère personnel.
4. Droit d'opposition – la personne concernée a le droit, à tout moment, de s'opposer – pour des raisons liées à sa situation particulière – au traitement de ses données à caractère personnel fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point e) (intérêt ou missions d'intérêt public) ou f) (intérêt légitime du responsable du traitement), y compris le profilage fondé sur ces dispositions. Dans ce cas, le responsable du traitement n'est plus autorisé à traiter ces données à caractère personnel, à moins qu'il ne démontre l'existence de motifs légitimes et impérieux pour le traitement, prévalant sur les intérêts, les droits et les libertés de la personne concernée, ou de motifs liés à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.
5. Droit d'opposition au marketing direct – si les données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct, la personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment au traitement de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct, y compris le profilage, dans la mesure où ce traitement est lié à ce marketing direct.
6. Afin d'exercer les droits mentionnés dans le présent point de la politique de confidentialité, vous pouvez contacter le Responsable du traitement en envoyant un message écrit ou par courrier électronique à l'adresse du Responsable du traitement indiquée au début de la politique de confidentialité.

Annexe n° 2 aux CGV

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉSILIATION DU CONTRAT (ANNEXE N° 2 À LA LOI SUR LES DROITS DES CONSOMMATEURS)

Modèle de formulaire de rétractation

(ce formulaire doit être rempli et renvoyé uniquement si vous souhaitez résilier le contrat)

– Destinataire :

STRATUS ONE SPÓŁKA Z OGRANICZONĄ ODPOWIEDZIALNOŚCIĄ
40, rue Dobromiejska, 60-461 Poznań (ADRESSE DE RETOUR DES MARCHANDISES : 6-10, rue
Zachodnia, 62-800 Kalisz)
support@citysofa.eu

– Je/Nous(*) informe(ons) par la présente de ma/notre rétractation du contrat de vente des marchandises suivantes(*) du contrat de livraison des marchandises suivantes(*) du contrat d'entreprise portant sur la réalisation des marchandises suivantes(*)/la prestation du service suivant(*)

– Date de conclusion du contrat(*)/de réception(*)

– Nom et prénom du/des consommateur(s)

– Adresse du ou des consommateurs

– Signature du ou des consommateurs (uniquement si le formulaire est envoyé en version papier)

– Date

(*) Biffer la mention inutile.